



Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé

**Équipe de spécialistes des politiques d'innovation
et de compétitivité**

Onzième réunion

Genève, 1^{er} et 2 novembre 2018

Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa onzième réunion

I. Participation

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a tenu sa onzième réunion les 1^{er} et 2 novembre 2018.
2. Au total, 65 représentants de ministères et de services gouvernementaux, d'établissements universitaires, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales y ont pris part.
3. Les représentants des États membres suivants de la CEE y ont participé : Arménie, Bélarus, Cameroun, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Tadjikistan et Ukraine.
4. Des représentants du Centre du commerce international, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'Organisation mondiale de la Santé étaient présents.
5. Les organisations internationales suivantes étaient également représentées : Forum économique mondial et Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

II. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau (point 1 de l'ordre du jour)

6. M. Siarhei Shuba (Bélarus), Vice-Président, a ouvert la onzième réunion de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et a souhaité la bienvenue aux représentants. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique, M^{me} Ivonne Higuero, a fait des remarques liminaires, puis le Vice-Président a procédé à l'élection du Bureau.



7. M. Ivan Bortnik (Fédération de Russie) a accompli deux mandats consécutifs en qualité de Président de l'Équipe de spécialistes. M. Hannes Leo (Autriche), M^{me} Ivic Pavlovski (Croatie) et M. Charles Wessner (États-Unis) ont achevé leur mandat de Vice-Présidents de l'Équipe de spécialistes. Celle-ci a remercié ces personnes pour le travail qu'elles ont effectué à son service.

8. L'Équipe de spécialistes a élu les membres du Bureau ci-après, conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et aux pratiques des organes de la CEE (E/ECE/1468, annexe III, par. V.8, p. 18) :

- M. Salvatore Zecchini (Italie), Président de l'Équipe de spécialistes ;
- M. Goran Marklund (Suède), Vice-Président de l'Équipe de spécialistes ;
- M^{me} Ani Vashakmadze (Géorgie), Vice-Présidente de l'Équipe de spécialistes.

9. Le mandat des membres du Bureau nouvellement élus commence à la réunion en cours.

10. M. Zecchini a pris la présidence de la réunion, et l'Équipe de spécialistes a adopté l'ordre du jour publié sous la cote ECE/CECI/ICP/2018/1.

III. Débat de fond (partie I) (point 2 de l'ordre du jour)

11. Le débat de fond de la onzième réunion de l'Équipe de spécialistes a pris la forme d'un séminaire de politique appliquée sur le thème : « La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et inclusive ». Il a permis la mise en commun de connaissances et l'échange de données d'expérience et d'enseignements relatifs aux grandes orientations dans ce domaine.

12. Les décideurs et les experts ont fait part de données d'expérience issues de la région de la CEE dans le cadre d'un débat sur les perspectives offertes par la quatrième révolution industrielle en ce qui concerne le développement durable et les obstacles qu'il faudra surmonter. Ils ont parlé de la manière dont les politiques industrielles et les politiques d'innovation et les institutions chargées de ces questions peuvent contribuer à exploiter les avantages de cette révolution, à faire face aux difficultés qu'elle posera et à trouver des compromis, en particulier en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 8 sur le travail décent et la croissance économique.

13. Selon la Banque mondiale, la croissance économique a été le principal facteur du recul de la pauvreté dans le monde au cours des vingt-cinq dernières années. Pourtant, tous les pays n'ont pas connu les mêmes taux de croissance, ce qui a eu pour conséquence une baisse du niveau de pauvreté plus ou moins marquée et un creusement des inégalités de revenu dans certains des pays à forte croissance. En outre, il est devenu patent qu'une croissance économique fondée sur les produits et les processus de production actuels n'est pas viable au vu des capacités de la planète. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle désormais les États Membres à suivre le chemin d'une croissance différente, qui soit socialement équitable et écologiquement durable.

14. Cette quête ambitieuse s'inscrit dans un environnement économique incertain et en rapide évolution. Le concept de quatrième révolution industrielle (ou industrie 4.0) est apparu ces dernières années pour caractériser les changements potentiellement radicaux qui pourraient toucher l'économie mondiale et la société dans son ensemble au cours des prochaines décennies. Cette révolution s'appuiera sur l'innovation et sur des nouvelles technologies physiques, numériques et biologiques qui transformeront la manière dont nous produisons, consommons et interagissons, ainsi que la façon dont nous pourrons à terme réaliser les objectifs de développement durable. Au nombre de ces technologies figurent l'intelligence artificielle, la robotique, l'Internet des objets, l'impression 3D, les nanotechnologies et les biotechnologies¹.

¹ Forum économique mondial, « La quatrième révolution industrielle, ce qu'elle implique et comment y faire face », 2016.

15. Le séminaire de politique appliquée a été organisé en 3 séances :
- Séance 1 – La quatrième révolution industrielle : périls et perspectives ;
 - Séance 2 – Politiques d'innovation pour une croissance durable ;
 - Séance 3 – Politiques d'innovation pour une croissance inclusive.
16. Le professeur Robert Wade de la *London School of Economics and Political Science* a ouvert le séminaire en prononçant un discours liminaire.

La quatrième révolution industrielle : périls et perspectives

17. De l'avis général, la quatrième révolution industrielle ouvre des perspectives mais présente aussi des dangers. Aucun accord ne s'est toutefois dégagé sur la question de savoir laquelle de ces situations prendrait le pas sur l'autre.

18. En fonction des particularités institutionnelles et même culturelles des pays, à court terme, il se pourrait que les difficultés dominant, alors que les travailleurs, les secteurs industriels, voire l'économie tout entière, peinent à s'adapter aux changements structurels provoqués par la quatrième révolution industrielle. Toutefois, à plus long terme, les avantages des progrès technologiques, telles une productivité accrue et une production plus propre, l'emporteraient au profit du plus grand nombre.

19. Certains ont fait valoir que les coûts à court terme de la quatrième révolution industrielle, en particulier la hausse du chômage et des inégalités de patrimoine, pourraient saper les bases d'un développement durable pérenne.

20. Un large consensus s'est néanmoins dégagé autour de l'idée que l'avenir n'est pas déterministe et que des politiques publiques appropriées peuvent influencer l'orientation, la rapidité et l'impact sociétal de l'innovation et du progrès technologique, y compris de la quatrième révolution industrielle.

21. Une grande partie du débat a porté sur le point de savoir quelles politiques ont été efficaces et peuvent être recommandées. De nombreux domaines ont été abordés, y compris des domaines qui ne relèvent pas de la politique d'innovation proprement dite tels que la redistribution des revenus au moyen d'une réforme fiscale ou les propositions de réforme de la gouvernance d'entreprise.

22. Les avantages que la quatrième révolution industrielle peut apporter au niveau mondial et aux pays prêts à exploiter les possibilités qu'elle offre sont considérables. De nouvelles idées d'activités et des technologies novatrices portent la promesse de gains d'efficacité et de productivité significatifs. C'est ainsi, par exemple, que la valeur du marché mondial de l'Internet des objets est estimée à 14 400 milliards de dollars en 2022. L'Internet des objets sera l'un des facteurs économiques les plus déterminants de la hausse du PIB dans les dix ans qui viennent et probablement le premier contributeur. Parallèlement, grâce à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la productivité, 84 % des déploiements de l'Internet des objets font également progresser les objectifs du développement durable.

23. Les pays en transition pourront peut-être accéder directement aux technologies et aux normes les plus récentes, en brûlant les étapes intermédiaires. Grâce à la téléphonie mobile et à la banque à distance, par exemple, de nombreux pays en développement n'ont plus besoin d'investir dans les réseaux câblés et les agences bancaires.

24. L'intelligence artificielle a permis d'automatiser certaines fonctions applicables à des processus établis, aux chaînes de valeur et aux opérations ; de développer des modèles économiques, des produits, des services et des systèmes nouveaux ; de transformer des chaînes de valeur et des secteurs d'activité pour qu'ils suivent de nouvelles trajectoires. Une forte augmentation des applications de l'intelligence artificielle dans les entreprises, le secteur public et la société peut non seulement améliorer la qualité et l'efficacité opérationnelles, mais aussi augmenter la croissance et améliorer le bien-être.

25. Toutefois, pour tirer parti de ces avantages, les pays de la CEE ont de nombreux obstacles à surmonter, qui peuvent varier sensiblement selon le niveau de développement, la situation géographique et les compétences. Les intervenants se sont largement accordés à

dire que les dangers potentiels de la quatrième révolution industrielle découlent de deux problèmes, souvent reliés : le niveau et la qualité de l'emploi, des compétences et de l'éducation, et le creusement des inégalités dans la répartition des revenus et du patrimoine.

26. L'innovation s'est toujours soldée par l'obsolescence de certaines professions, due au remplacement d'anciens produits et secteurs d'activité. L'industrie 4.0, y compris la robotique et l'automatisation, aura sans doute cet effet. Dans le passé, l'innovation n'entraînait généralement pas de baisse durable de l'emploi global, car de nouveaux produits, de nouvelles activités et de nouvelles professions apparaissaient au fur et à mesure de la disparition des anciens.

27. Les nouveaux emplois issus de l'innovation tendaient à être créés dans des secteurs plus productifs et à être donc plus rémunérateurs. Selon les données présentées par plusieurs intervenants, les emplois créés récemment dans les pays avancés sont surtout des emplois précaires, mal rémunérés et assortis d'un niveau de protection sociale faible. Il n'est pas toujours facile de déterminer si cette évolution est due à l'innovation, ou si elle résulte plutôt de la mondialisation ou de la déréglementation du marché du travail. Par exemple, en Allemagne, le chômage a diminué de moitié au cours des vingt dernières années, passant de 11 % à 5 %, le patrimoine privé a doublé, les salaires réels ont augmenté. Néanmoins, un million de personnes occupent des postes intérimaires et ne sont pas protégés contre le licenciement, et plus de 3 millions de travailleurs n'ont que des contrats de travail temporaires et une protection minimale.

28. Dans le même ordre d'idées, de nombreux intervenants se sont dits préoccupés par le fait que la quatrième révolution industrielle risque d'exacerber les tendances actuelles à la hausse du chômage et des inégalités de revenu et de patrimoine, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, en partie sous l'effet de la croissance de l'emploi précaire. Certains ont aussi fait valoir, par exemple, que le creusement des inégalités, en réduisant la demande globale, découragerait les entreprises d'investir, y compris dans l'innovation, si bien que ces inégalités, outre le fait qu'elles résulteraient d'une innovation rapide, seraient aussi à l'origine d'une croissance lente ou d'une baisse de la productivité. Dans ces circonstances, il est primordial de trouver d'autres moyens de soutenir la demande et l'emploi, d'augmenter les recettes publiques et de répartir plus équitablement le revenu et la richesse.

29. Pour leur part, les pays de la CEI font face à des difficultés tout à fait particulières, en ce qui concerne notamment le contenu local, les compétences locales et leur petite taille. Les politiques relatives au contenu local peuvent servir des objectifs économiques et sociaux dès lors qu'elles sont convenablement conçues et mises en œuvre et qu'elles sont utilisées en conjonction avec des stratégies d'innovation. Les pays de la région devraient décider des axes de leur politique industrielle selon leur niveau et leur rythme d'industrialisation et selon la capacité qu'ils ont de développer telle ou telle technologie et innovation.

Politiques d'innovation pour une croissance durable

30. La quatrième révolution industrielle peut également rendre l'utilisation de l'énergie et des ressources plus efficace, et donc protéger l'environnement et réduire les émissions de carbone. Elle peut jouer un rôle moteur dans le passage à l'économie circulaire – comme le fait déjà l'innovation – et à des modes de consommation et de production durables. L'économie circulaire fonctionne selon un modèle basé sur les technologies numériques (Internet des objets, mégadonnées, chaîne de blocs), les technologies physiques (impression 3D, robotique, stockage d'énergie, nanotechnologies) et les technologies biologiques (bioénergie, biomatériaux, etc.). De nouveaux procédés, technologies, services et modèles économiques redéfinissent la durée de vie des produits, de la conception jusqu'à l'élimination et au recyclage, en passant par la production et l'utilisation. De même, des formes innovantes de consommation durable, telles les plateformes de consommation collaborative, apparaissent dans des domaines comme les transports et le logement.

31. Il est aujourd'hui nécessaire d'adopter des politiques propres à accélérer la transition vers des modes de production plus durables et leur mise en œuvre. Le débat a mis en lumière la nécessité de mettre en place des mesures qui incitent à instaurer de nouveaux modèles opérationnels et à s'y adapter, ainsi que la nécessité pour les administrations

d'adopter des politiques coordonnées et multidimensionnelles et des politiques qui puissent être adaptées en cas de résultats imprévus. Il convient également de tenir compte de l'impact de ces mesures sur les communautés locales.

32. De l'expérience acquise par le Royaume-Uni concernant sa stratégie industrielle et sa stratégie en faveur d'une croissance propre axée sur la réduction des émissions de carbone, il est ressorti qu'il fallait encourager l'innovation, créer des emplois de haute qualité et soutenir la prospérité et la croissance des entreprises. L'un des axes de la stratégie industrielle du pays repose sur les grands défis qu'il s'est donné pour tâche de relever – ouvrir des perspectives et créer les industries porteuses de changements sociétaux pour l'avenir, et établir des partenariats durables fondés sur des accords sectoriels entre le Gouvernement et le secteur privé.

33. Il faut inciter les entreprises à passer à une croissance propre, en les amenant à devenir numéro un de la conception, de la fabrication et de l'utilisation de technologies, de systèmes et de services à faible intensité de carbone moins coûteux que d'autres solutions plus émettrices de carbone. La première mission de la stratégie en faveur d'une croissance propre a été annoncée par la Première ministre britannique en mai 2018, et consiste à faire appel aux nouvelles technologies pour réduire de moitié la consommation énergétique des nouveaux bâtiments d'ici 2030.

34. L'Italie a présenté son plan national *Impresa 4.0* et les avantages attendus des usines intelligentes et de l'intégration de la chaîne de valeur. L'Italie s'inscrit dans une logique de neutralité technologique et sectorielle, préférant les mesures fiscales et les actions horizontales aux « appels d'offres » au cas par cas. Les investissements innovants, les compétences, les infrastructures habilitantes et les instruments de soutien public sont les quatre piliers du plan italien.

35. Toutefois, la lenteur de la diffusion des technologies industrielles 4.0 parmi les PME et la faible utilisation des instruments politiques demeurent un défi majeur. L'une des principales priorités politiques demeure la mise à niveau des compétences technologiques et le renforcement de la formation professionnelle. Une enquête de *MiSE-MET* a montré que seulement 20 % des petites entreprises ont prévu de réaliser des investissements au titre du plan.

36. De quelle manière les instruments des politiques d'innovation fondés sur les capacités peuvent-ils contribuer à une croissance durable ? La normalisation est un outil de durabilité environnementale qui est largement reconnu. Une norme internationale sur le management de l'innovation a été élaborée en raison de l'importance que les entreprises semblent accorder à l'innovation alors que bon nombre de leurs dirigeants se disent préoccupés par le peu de résultats obtenus dans ce domaine. Les travaux de normalisation des systèmes de gestion de l'innovation ont été menés par l'Organisation internationale de normalisation². Le fruit de ces travaux constitue le cadre dans lequel la direction des entreprises peut créer un environnement qui soit propice à l'innovation et qui favorise l'innovation systémique.

Des politiques d'innovation pour une croissance inclusive

37. L'innovation et la mise à niveau technologique sont les principaux moyens d'atteindre les cibles de l'ODD 8, en particulier parce qu'elles stimulent la productivité économique, l'entrepreneuriat et l'utilisation efficace des ressources. La connectivité et la numérisation ont également créé de nouvelles possibilités – elles ont donné de l'autonomie aux citoyens, transformé le travail, créé de nouveaux modèles commerciaux et accéléré l'innovation. Vodafone, par exemple, a utilisé avec succès les technologies comme outil de développement et instrument de lutte contre les inégalités pour atteindre les objectifs de développement durable 4, 5 et 8. Grâce à l'initiative « Écoles en ligne pour l'Afrique » (*Instant Schools for Africa*), élaborée en collaboration avec *Learning Equality*, des millions

² La CEE travaille à l'élaboration de normes dans ce secteur, en particulier dans le cadre des activités du CEFAC-ONU sur l'utilisation de normes applicables aux chaînes de bloc et d'un projet sur les normes et les cas d'utilisation de l'Internet des objets.

de jeunes au Ghana, au Lesotho, au Mozambique, en République démocratique du Congo, et en Tanzanie peuvent accéder gratuitement à du matériel pédagogique en ligne.

38. Toutefois, tous les pays n'ont pas su générer une croissance capable de faire reculer la pauvreté, et les inégalités de revenu se sont aggravées dans certains des pays à croissance rapide. Dans les pays en transition, le fossé technologique et l'écart de connaissances pourraient se creuser et avoir des effets préjudiciables sur les compétences et les inégalités.

39. Dans de nombreux pays européens, depuis la crise financière, le travail temporaire et le travail à temps partiel forcés augmentent, ce qui n'apparaît pas toujours dans les statistiques officielles. Les faits montrent que le risque de pauvreté s'accroît. C'est là un problème pour la réalisation des ODD centrés sur l'élimination de la pauvreté.

40. Un large consensus s'est dégagé sur le rôle essentiel que les gouvernements ont à jouer pour s'assurer que la croissance tirée par l'innovation soit inclusive. Ils doivent avant tout augmenter les investissements dans l'éducation et les infrastructures, et adopter des mesures appropriées dans les domaines de la concurrence et de la réglementation.

41. L'éducation et l'infrastructure sont des facteurs absolument déterminants pour la capacité des économies et des sociétés d'innover, et de le faire d'une manière inclusive. Quant aux politiques de concurrence et à la réglementation, elles sont indispensables pour garantir que les avantages de l'innovation profiteront à la société tout entière et non pas seulement à un petit groupe de privilégiés.

42. L'éducation est essentielle au maintien et à l'enrichissement des connaissances d'une société. La transformation des capacités exige une stratégie d'apprentissage globale. Le niveau d'instruction (primaire-secondaire-tertiaire) est l'un des principaux déterminants de la capacité d'innover. Les politiques de l'éducation et de la formation ont un double rôle à jouer : développer les capacités d'innovation et fournir aux entreprises, aux secteurs et à l'économie les personnes qui ont les qualifications et les compétences dont ils ont besoin. D'où la nécessité de disposer d'une stratégie d'apprentissage globale fondée sur l'éducation et l'instruction reçues à l'école, dans la famille, dans la communauté et sur le lieu de travail. Les gouvernements doivent encourager l'apprentissage et promouvoir sa coordination avec les politiques industrielle et commerciale et avec la politique d'innovation pour que les activités de recherche-développement débouchent sur l'innovation et la diversification et sur des emplois de qualité.

43. L'infrastructure, en particulier l'infrastructure des TIC, est indispensable pour assurer l'accès du plus grand nombre à l'information, aux ressources éducatives, aux services sociaux et aux débouchés économiques.

44. Pour que l'innovation profite à tous, les décideurs des pays doivent adopter des stratégies claires et réalisables, axées sur l'amélioration de l'infrastructure numérique, le renforcement du socle de connaissances et la mise au point de solutions appropriées dans les domaines de la fiscalité, de la concurrence et de la protection des données.

45. La quatrième révolution industrielle aura des conséquences sur des systèmes entiers de production, de gestion et de gouvernance. Il sera essentiel de mettre en œuvre des mesures intégrées, souples et globales faisant intervenir un large éventail de parties prenantes publiques et privées œuvrant dans différents domaines, qui devront être soigneusement coordonnées entre les pays et les régions, conformément à des pratiques et à des principes clairement définis.

46. Les gouvernements doivent traiter les problèmes non seulement dans le domaine industriel mais aussi considérer les enjeux sociétaux. Pour y parvenir, les participants au débat ont notamment proposé :

- a) De promouvoir la diffusion et l'adoption de technologies ;
- b) De s'attaquer aux variables relatives au revenu et à l'emploi ;
- c) De stimuler l'emploi par la gestion publique ;
- d) D'investir dans la formation et le développement des compétences ;
- e) De coopérer avec toutes les parties prenantes, entre les pays et dans les pays.

IV. Débat de fond (partie II) (point 3 de l'ordre du jour)

A. Échange de vues sur d'éventuels principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable

47. En s'appuyant sur les discussions de la partie I du débat de fond, l'Équipe de spécialistes a examiné les idées contenues dans un document de réflexion sur des principes de haut niveau qui pourraient être appliqués aux politiques d'innovation et aux institutions chargées de cette question (ECE/CECI/2018/INF.3) ; le document a été élaboré à la demande de représentants à la douzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue en mars 2018. S'inspirant de l'expertise et des expériences issues de toute la région, les représentants ont réfléchi à l'utilité, au contenu, au processus d'élaboration et d'adoption de principes de haut niveau. Ils ont demandé qu'un calendrier soit arrêté. Ils ont également insisté sur l'importance de prendre en compte la question de la diffusion de l'innovation.

48. Les principes devraient en particulier tenir compte de la gouvernance, notamment de l'importance de la coordination entre les différentes parties prenantes, et de plusieurs séries de larges consultations. Il a été convenu d'examiner deux niveaux de principes : les principes de haut niveau et un deuxième niveau de principes consacrés plus précisément à des questions politiques ou à des secteurs particuliers. Les deux niveaux doivent être distincts. Il est important aussi de ne pas faire refaire les travaux déjà faits par d'autres organisations internationales et, selon la portée des principes, de consulter d'autres organismes internationaux et de coopérer avec eux.

49. Les principes de la politique d'innovation devraient tenir compte du degré de maturité de certaines technologies ainsi que des effets que cela peut avoir sur leur diffusion.

50. Les participants sont convenus qu'une bonne politique devrait s'appuyer sur des principes et qu'il est utile de rendre ces principes explicites et transparents.

51. L'Équipe de spécialistes donnera suite à la demande du Comité et a décidé de créer, sous la direction de son Bureau, un groupe de travail chargé de préciser la portée et les modalités de l'élaboration des principes de politique d'innovation de la CEE et de diriger, avec le concours du secrétariat, la rédaction de ces principes. L'Équipe de spécialistes est également convenue que le secrétariat devrait être chargé des importantes consultations multipartites qui auront lieu pour aider le groupe de travail à achever l'établissement des principes.

B. Échange de vues sur un éventuel index sous-régional des politiques d'innovation

52. L'Équipe de spécialistes a examiné un document de réflexion sur le contenu et l'élaboration d'un éventuel index sous-régional des politiques d'innovation (ECE/CECI/2018/INF.2), conformément aux débats de la douzième session du Comité en mars 2018.

53. La principale valeur ajoutée de cet index est l'évaluation comparative et l'étude des politiques d'innovation. Pour que le processus soit crédible, fructueux et durable, il est essentiel de mobiliser toutes les parties prenantes concernées dans les pays et de coopérer avec elles.

54. L'index des politiques d'innovation pourrait contribuer à préciser les différentes étapes de l'élaboration d'une politique d'innovation et aider les pays à définir leurs priorités et les étapes suivantes.

55. La Géorgie et l'Arménie ont exprimé leur souhait de participer à un projet pilote d'index des politiques d'innovation.

56. Un débat approfondi a eu lieu sur la méthode et, en particulier, sur les questions de mesure ; à cet égard, il a été souligné qu'un grand nombre, si ce n'est la plupart, des indicateurs nécessaires à l'évaluation des politiques ne sont pas quantifiables et que

l'évaluation qualitative jouera donc un rôle important. Pour que les évaluations soient crédibles, elles doivent être le résultat de larges consultations multipartites.

57. Le processus d'apprentissage mutuel tirera avantage des échanges de vues francs, y compris des divergences d'opinion sur tel ou tel de ses éléments. Afin de parvenir à une évaluation commune, il faudrait intégrer au processus une phase de réconciliation qui réunisse toutes les parties prenantes.

58. Il a été suggéré de soumettre l'évaluation à un examen externe par les pairs pour renforcer sa validité.

59. Il a été convenu que le projet de méthode et le questionnaire seront envoyés à l'avance pour examen aux pays pilotes (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine). La méthode sera revue périodiquement.

60. L'Équipe de spécialistes a salué les travaux préparatoires réalisés pour créer l'index sous-régional des politiques d'innovation et l'index pilote, conformément aux étapes et aux échéances figurant dans le document de réflexion (ECE/CECI/2018/INF.2).

C. Examen du projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable

61. L'Équipe de spécialistes a examiné le document de réflexion sur la mise à jour de la méthodologie appliquée aux études nationales sur l'innovation au service du développement durable en vue d'élaborer un guide méthodologique (ECE/CECI/2018/INF.1), qui a été établi à la suite de débats à la douzième session du Comité en mars 2018.

62. Les participants ont suggéré de prendre en considération l'innovation au niveau de l'entreprise ainsi que l'effet de politiques telles que, par exemple, la politique en matière de sciences et de technologie, la politique relative aux changements climatiques, la politique fiscale, la politique de la concurrence, sur la politique d'innovation.

63. Des perspectives issues des approches théoriques systémiques de l'innovation, y compris concernant l'orientation des systèmes d'innovation, devraient être intégrées dans le guide méthodologique.

64. Les travaux effectués devraient prévoir des consultations avec les acteurs concernés par les politiques d'innovation.

65. La CNUCED a appelé l'attention sur les travaux qu'elle mène pour intégrer le développement durable dans ses examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation et sur son souhait de coopérer avec la CEE.

66. L'Équipe de spécialistes a demandé au secrétariat d'établir, sous la direction du Bureau, un projet de guide méthodologique et d'organiser un examen par les pairs, auquel participeraient également d'autres organisations internationales intéressées.

V. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la dixième réunion (point 4 de l'ordre du jour)

67. Le secrétariat a informé l'Équipe de spécialistes des résultats des travaux menés depuis la dixième réunion, au nombre desquels :

a) Le document directif intitulé « Passer à l'économie circulaire – les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables » (ECE/CECI/2018/3), adopté à la douzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

b) Le Forum économique 2017 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA), qui a eu lieu à Douchanbé (Tadjikistan) en novembre 2017, en parallèle avec la douzième session du Conseil d'administration du SPECA, et qui a mis l'accent sur l'innovation au service du développement durable ;

c) L'atelier méthodologique sur le thème « Vers la création d'un index sous-régional des politiques d'innovation », tenu à Kiev (Ukraine) le 14 décembre 2017, organisé en collaboration avec l'Institut d'économie et de prévision de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine, auquel ont participé des parties prenantes des pays du Partenariat oriental de l'Union européenne ;

d) La table ronde sur le thème « Passer à l'économie circulaire – les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables », organisée à Genève le 1^{er} mars 2018, à l'occasion du Forum régional sur le développement durable pour la région de la CEE ;

e) L'atelier régional de renforcement des capacités sur le thème « Développer le transfert de technologie et la capacité des petites et moyennes entreprises des pays d'Asie centrale à commercialiser des technologies », organisé à Astana (Kazakhstan) les 30 et 31 mai 2018, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie ;

f) L'atelier régional sur le thème « Stratégie d'innovation et applications et infrastructures technologiques innovantes pour les ODD », organisé à Bakou (Azerbaïdjan) les 4 et 5 juillet 2018, en collaboration avec la CESAP et parallèlement à la dixième session du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA ;

g) La dixième session du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA, organisée à Bakou (Azerbaïdjan) le 5 juillet 2018, en collaboration avec la CESAP ;

h) La manifestation parallèle sur le thème « Technologie et innovation pour le développement durable : expériences régionales de promotion de l'emploi des jeunes et de résorption des inégalités », organisée avec d'autres commissions régionales et le Président du Groupe des 77 et de la Chine, à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018 ;

i) Plusieurs contributions de fond à des manifestations et à des publications, notamment la Semaine Eurasie de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Forum économique d'Astana 2018 et le China International Finance Forum de 2018, fondées sur les travaux de l'Équipe de spécialistes.

68. Les participants ont salué les travaux sur l'économie circulaire, soulignant non seulement leur dimension environnementale, mais aussi l'impact positif qu'ils pourraient avoir sur la compétitivité.

69. L'Équipe de spécialistes a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la Fédération de Russie pour la contribution financière qu'il a apportée à ses travaux.

70. L'Équipe de spécialistes s'est déclarée satisfaite des résultats des travaux effectués, qui ont permis de répondre efficacement aux besoins des pays, et en particulier des pays en transition, conformément à son mandat.

VI. Plan d'activités intersessions pour la période 2018-2019 (point 5 de l'ordre du jour)

71. Le secrétariat a informé l'Équipe de spécialistes des principaux résultats de la douzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue du 26 au 28 mars 2018 à Genève.

72. Le secrétariat a présenté des propositions concernant les travaux à mener durant le reste de l'année 2018 et en 2019, conformément au plan d'activités intersessions pour 2018-2019 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2018/2, annexe II).

73. La délégation kirghize a exprimé sa satisfaction et sa gratitude pour le travail accompli, ainsi que son souhait d'accueillir une manifestation sous-régionale en 2019.

74. L'Équipe de spécialistes a examiné et adopté son plan d'activités concernant les travaux à mener durant le reste de l'année 2018 et en 2019, conformément au plan d'activités intersessions pour 2018-2019 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2018/2, annexe II).

75. Les produits et activités suivants seront réalisés, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires :

a) L'atelier consultatif sur les études de prospective en matière de technologie et le suivi des politiques d'innovation, qui sera organisé à Minsk (Biélorus) à l'automne 2018 ;

b) Le lancement de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan, à Bichkek en décembre 2018 ;

c) Un guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable, qui sera élaboré à partir de consultations au sein de l'Équipe de spécialistes (voir le document de réflexion soumis pour examen – ECE/CECI/2018/INF.1) ;

d) La poursuite de l'élaboration, compte tenu des commentaires et des préférences de l'Équipe de spécialistes, d'éventuels principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable, sur la base du document de réflexion présenté (ECE/CECI/2018/INF.3) ;

e) La poursuite de l'élaboration d'une méthode pour la création d'un index sous-régional des politiques d'innovation (voir document de réflexion ECE/CECI/2018/INF.2) ; une version préliminaire de cet index sera élaborée en Arménie, en Azerbaïdjan, au Biélorus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine ;

f) La réalisation en 2019 d'une nouvelle étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie ;

g) L'organisation d'ateliers consultatifs complémentaires pour appuyer les mesures de réforme conformes aux recommandations issues d'études sur l'innovation antérieures ;

h) L'organisation, au niveau national et régional, d'activités consultatives et d'activités de renforcement des capacités supplémentaires dans des domaines précis pour les États membres qui en feront la demande ;

i) L'élaboration d'un projet de stratégie d'innovation axée sur le développement durable à l'intention du SPECA, qui sera présenté à son Conseil d'administration pour examen en 2019 ;

j) Un document d'orientation sur le thème : « La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et inclusive », compte tenu des résultats du débat de fond, qui sera soumis pour approbation à la prochaine session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé en mars 2019.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

76. L'Équipe de spécialistes est convenue de tenir sa réunion suivante les 6 et 7 novembre 2019, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle à ces dates. Toute modification de ces dates serait décidée en concertation avec le Bureau.

VII. Adoption du rapport de la réunion (point 7 de l'ordre du jour)

77. L'Équipe de spécialistes a adopté le rapport de la réunion.